

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Présents : Marc GARROCQ - Nathalie LAMERE – Marc POLENNE – Martine SIMON – Julien NIGON - Jean-Michel DUZER – Jean GRASPAIL – Sylvie DONADELLO – Bernard SOLANET - Maryse GALIBERT – Maïté SALVI
Pierre PEPOUEY - Jean-Paul FRANCOIS – Lucie CAYREFOURCQ

Par pouvoir : Richard DURAND à Nathalie LAMERE

Secrétaire de séance : Lucie CAYREFOURCQ

Ordre du jour :

- 1 – Approbation des comptes de gestion 2020
- 2 – Approbation des comptes administratifs 2020
- 3 – Affectations des résultats
- 4 – Attribution des subventions aux associations
- 5 – Taux des taxes locales
- 6 – Approbation du budget principal et du budget annexe 2021
- 7 – Demande de subvention au titre du FAR2021 pour mobiliers scolaires
- 8 – Demande de subvention au titre du FAR 2021 pour rénovation école
- 9 – Demande de subvention au titre du FAR 2021 pour aménagement piétonnier
- 10 – Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide aux communes
- 11 - Questions diverses

1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Madame Martine SIMON, désignée présidente de séance et rapporteur du budget, présente les comptes administratifs de l'exercice 2020, lesquels se résument ainsi :

Compte administratif principal :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	500 998.28	91 749.35
Recettes	651 242.14	221 595.84
Restes à réaliser		25 000.00
Résultat de clôture (excédent)	150 243.86	129 846.49
Résultat de clôture (déficit)		

Compte administratif de la Caisse des Ecoles :

Dépenses : 4 016.66 €

Recettes : 8 647.27 €

Excédent de clôture : 4 630.61 €

Les comptes administratifs de l'exercice 2020 sont approuvés à l'unanimité.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal :

- Excédent d'investissement à inscrire au compte 001 en recettes : 129 846.49 €
- Excédent de fonctionnement à inscrire au compte 002 en recettes : 150 243.86 €
- Restes à réaliser en dépenses : 25 000.00 €

Budget de la Caisse des Écoles :

- Report de l'excédent de fonctionnement (compte 002 en recette) : 4 630.61 €

4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il y a lieu, comme chaque année, de déterminer le montant des subventions allouées aux associations. En raison de la crise sanitaire et des coûts supplémentaires engendrés de facto pour la commune, il est proposé de n'octroyer que la moitié des subventions aux associations qui en ont fait la demande, dans la mesure où aucune manifestation n'a été organisée depuis plus d'un an. Néanmoins, celle-ci pourront, en cas de besoin, exprimer une demande exceptionnelle dans le courant de l'année. Plusieurs associations n'ont pas demandé de subvention exprimant ainsi leur solidarité en ces temps difficiles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes pour un montant total de 3 620.00 € :

- Anciens Combattants : 80 €
- Arts et compagnie : *aucune subvention demandée*
- La Banque Alimentaire : 150 €
- Club Pêche : *aucune subvention demandée*
- Ka'Danse : *aucune subvention demandée*
- Bouge à Bours : 250 € *aucune subvention demandée*
- El Duende Flamenco : *aucune subvention demandée*
- Club Canin Agility : *aucune subvention demandée*
- Prévention Routière : 50 €
- Carpe 65 : 50 €
- Comité d'Animation : 2500 € (*prévision*)
- USBB Tennis-Volley : 125 €
- Pétanque Boursoise : 115 €
- Syndicat de l'Ailhet : 300 €
- Les Flagadas : *aucune subvention demandée*
- Les Petits Boursois : 250 €

5 - TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Monsieur le maire expose que la loi de finances a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour compenser cette suppression, les communes se voient transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu par le département. Chaque commune se voit donc transférer le taux ad hoc, soit 24.69 % qui vient donc s'ajouter au taux communal.

Monsieur le maire précise que les bases d'impositions de l'état ont, cette année, baissé à la suite de cette nouvelle réforme et il propose donc d'augmenter les taux d'environ 1% pour compenser la perte engendrée par cette baisse.

Le conseil municipal, à 12 voix pour et 3 contre (B. SOLANET - JM DUZER- JP FRANCOIS),

Décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 40.63 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 49.70 %

6 – APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE 2021

Les budgets primitifs de l'année 2021 sont votés à l'unanimité, ils se décomposent comme suit :

Budget principal :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	623 763.00	162 650.00
Recettes	473 520.00	57 804.00
Restes à réaliser		25 000.00
Excédent reporté	150 243.00	129 846.00

Budget de la Caisse des Écoles :

- Dépenses : 10 430.00 €
- Recettes : 5 800.00 €
- Excédent reporté : 4 630.00 €

7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AMENAGEMENT RURAL (FAR)

Monsieur le maire expose que l'Académie a prononcé la création d'une 4^{ème} classe à l'école communale et qu'il est donc nécessaire d'acquérir du matériel informatique ainsi que du mobilier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation et le financement de cette opération pour un montant prévisionnel de 2 993.29 € HT et sollicite l'attribution d'une aide auprès du département au titre du FAR.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AMENAGEMENT RURAL (FAR)

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de remplacer la chaudière de l'école maternelle devenue obsolète par une nouvelle chaudière à économie d'énergie avec changement des radiateurs électrique par des radiateurs faible consommation et anti-brulures. Deux fenêtres anciennes seront également changées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation et le financement de cette opération pour un montant prévisionnel de 19873.20 € HT et sollicite l'attribution d'une aide auprès du département au titre du FAR.

9 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AMENAGEMENT RURAL (FAR)

Monsieur le maire expose qu'il est utile de réaliser des travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier et de sécurisation à l'entrée Est du village. Ce projet permettra une liaison « mode doux » entre les lotissements situés dans les quartiers Est et le « Caminadour » via le centre village.

En premier lieu, sera réalisé l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD2 depuis le chemin de l'Ailhet avec création d'une passerelle. Il sera également installé des balises à l'entrée de chaque voie (rue du Castet et rue des Casaus) afin de faire perdre sa priorité à la RD2 et ainsi de faire ralentir les véhicules.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation et le financement de cette opération pour un montant prévisionnel de 27 473.00 € HT et sollicite l'attribution d'une aide auprès du département au titre du FAR.

10 – SOLLICITATION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES AUPRES DE LA CA TLP

Monsieur le maire expose qu'une demande d'aide pour le cheminement piétonnier et de sécurisation à l'entrée Est du village est également sollicitée auprès de la CA TLP au titre du Fonds d'aide aux communes.

Séance levée à 20H30